



Direction départementale
des territoires
et de la mer

Direction départementale
de la protection
des populations

Service eau et biodiversité - Unité pollutions diffuses

Service environnement

Cette demande est à adresser sur la boîte de service suivante : Ddtm-seb@finistere.gouv.fr (si non ICPE ou ICPE déclaration) ou ddpp-environnement@finistere.gouv.fr (si ICPE autorisation ou Enregistrement)

Conditions pluviométriques exceptionnelles de l'automne 2023, problématique des fosses qui risquent de déborder
Demande de dérogation pour épandre avant le 1^{er} février 2024, sur prairies de plus de 18 mois, des lisiers dilués ou effluents peu chargés

- Je, soussigné :

Préciser nom, prénom et raison sociale du demandeur, adresse de l'exploitation (lieu dit et commune) et PACAGE

- Atteste que mon exploitation dispose des capacités de stockage réglementaires et, si je relève de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, que je respecte mes effectifs régulièrement déclarés, enregistrés ou autorisés.
- Atteste avoir fait les démarches nécessaires mais n'avoir pas trouvé de fosse relais disponible à proximité de mon exploitation ou la possibilité d'envoyer le lisier dans une station de traitement ou de méthanisation ;
- Souhaite épandre avant le 1er février 2024 :

Préciser type d'effluent (lisier bovin peu dilué, eaux vertes/blanches...), le volume total à épandre et la teneur approximative en azote

SUR

Préciser îlot et parcelles PAC 2023 concernées et nombre d'hectares au total

- Atteste que ces parcelles sont actuellement en prairies de plus de 18 mois et présentent une pente n'excédant pas 5 %.
- M'engage à réaliser ces épandages lors d'une « fenêtre météo favorable », à distance réglementaire de tout point d'eau et à les répertorier dans mes documents de fertilisation de la campagne agricole 2023 / 2024.

Fait à

le

Signature